

# Sommaire

---

## Fonctionnaires

### **La ministre Kandia Camara tranche**

Le Patriote - mardi 23 juillet 2019

### **Mesmin Komoé salue l'arrimage de la Mugef-Ci à la Cmu**

L'Intelligent d'Abidjan - mardi 23 juillet 2019

### **Les décisions du gouvernement en faveur des fonctionnaires saluées par le Sydes**

L'Inter - lundi 22 juillet 2019

## Politique

### **Ce que Raymonde Goudou Coffie a recommandé à N'guessanbakro**

L'Intelligent d'Abidjan - mardi 23 juillet 2019

### **Les Institutions de la République s'ouvrent aux Ivoiriens**

Fraternité Matin - mardi 23 juillet 2019

### **Les vice-présidents, comités des sages, nommés en septembre**

Fraternité Matin - mardi 23 juillet 2019

### **Isaac Dé : " Ce nouveau dispositif vise à faire baisser les coûts d'accès à internet "**

Fraternité Matin - mardi 23 juillet 2019



CRISE À LA MUPEMENET –CI

## La ministre Kandia Camara tranche



La ministre annonce la passation des charges pour les jours à venir. (Ph. d'archives)

**La crise qui secoue la Mutuelle des personnels de l'Education nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle de Côte d'Ivoire (MUPEMENET CI) depuis avril dernier connaîtra certainement un dénouement heureux. La tutelle de cet outil de solidarité, la ministre Kandia Camara s'est prononcée, pour la première fois, sur ce dossier. Dans un communiqué de presse rendu public, hier, elle a tranché en faveur de Boko Michael Brou. La ministre a invité les mutualistes à se conformer strictement aux résolutions du 15 avril 2019, issues de l'assemblée générale de Yamoussoukro.**

Dès ma prise de fonction en 2011, ayant constaté les difficultés que vivent les personnels de mon département ministériel, j'ai demandé à la Direction de la Mutualité, des Œuvres Sociales en Milieu Scolaire dite DMOSS de créer une mutuelle au profit des personnels du Ministère. L'Assemblée constitutive de cette mutuelle qui s'est tenue du 23 au 25 avril 2014, avec la création de la Mutuelle des Personnels du Ministère de l'Education Nationale et l'Enseignement Technique de Côte d'Ivoire (MUPEMENET-CI). C'est pour sacrifier aux prescriptions des articles 20 ; 30 et suivants des Statuts de la Mutuelle que s'est tenue le 15 avril 2019 à Yamoussoukro, l'Assemblée Générale mixte qui a consacré l'élection de Boko Michaël au poste de Président du Conseil d'Administration par neuf voix contre six pour Cissé Vacaba, le Président sortant. Invoquant la violation d'une certaine consigne de vote arrêtée par l'ensemble des délégués en prélude à cette Assemblée, Cissé Vacaba et ses partisans ont cru bon organiser ce même 15 avril 2019, un deuxième scrutin afin de le reconduire dans ses fonctions, faisant ainsi naître une dissension entre ses partisans et ceux de Boko Michaël. Après avoir été entendus par mes services, j'ai moi-même entrepris de les

rencontrer. Malheureusement, Cissé Vacaba et ses partisans qui n'ont pas déféré à ma convocation, organisaient le 22 juin 2019, une seconde Assemblée Générale au cours de laquelle ils ont : - Changé la dénomination de la Mutuelle ; - Transféré les comptes de la Mutuelle dans un autre établissement financier ; - Mis la Mutuelle sous la tutelle du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale. Le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale qu'ils ont saisi aux fins de notification des résolutions ci-dessus, leur opposait une fin de nonrecevoir par courrier daté du 25 juin 2019, référencé n° 01663/MEPS/CAB-1/DGPS, aux motifs que son département n'est pas habilité à assurer la tutelle de cette Mutuelle qui relève de plein droit du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle pour avoir été créée exclusivement au profit des personnels de ce Ministère. Dès lors, - Vu les articles 28 ; 48 et 50 du Règlement n°7/2009/CM/UEMOA portant réglementation de la Mutualité Sociale au sein de l'UEMOA ; - Vu le courrier de Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale en date du 25 juin 2019 référencé n° 01663/MEPS/CAB-1/DGPS confirmant la tutelle de la Mutuelle au Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ; - Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale mixte en date du 15 avril 2019, ayant constaté l'élection de Boko Michaël ; - Ensemble les rapports issus des différentes séances de travail tenues avec chacune des parties ; En ma qualité d'autorité de tutelle de MUPEMENET-CI, je prends acte de l'élection de Boko Michaël, intervenue le 15 avril 2019, conformément aux dispositions combinées du Règlement de l'UEMOA et des articles 20 ; 30 des statuts de la MUPEMENETCI. En conséquence de ce qui précède, j'invite tous les mutualistes, sans exception ainsi que toutes les parties prenantes à la vie de la mutuelle, à se conformer au strict respect des résolutions de l'Assemblée mixte du 15 avril 2019. A cet effet, j'entends faire organiser, à brève échéance, la cérémonie de passation des charges entre le président élu Boko Michaël et le président sortant Cissé Vacaba. Fait à Abidjan, le 22 juillet 2019.

**KANDIA CAMARA**



Lors d'un point de presse au Plateau le jeudi 18 juillet 2018, le président du conseil d'administration de la mutuelle générale des fonctionnaires et agents de l'État de Côte d'Ivoire (Mugef-ci) Mesmin Komoé a félicité le Gouvernement pour avoir décidé l'arrimage entre la mutuelle et la Couverture maladie universelle (Cmu).

## Mesmin Komoé salue l'arrimage de la Mugef-Ci à la Cmu

Lors d'un point de presse au Plateau le jeudi 18 juillet 2018, le président du conseil d'administration de la mutuelle générale des fonctionnaires et agents de l'État de Côte d'Ivoire (Mugef-ci) Mesmin Komoé a félicité le Gouvernement pour avoir décidé l'arrimage entre la mutuelle et la Couverture maladie universelle (Cmu). Mesmin Komoé a salué la décision du Gouvernement de jouer pleinement sa partition en injectant 4 milliards de FCFA dans le cadre de cet arrimage. "Afin de maintenir entre les fonctionnaires et agents de l'État leur solidarité vieille d'une cinquantaine d'année, et soucieux de garantir une prise en charge médicale efficiente, la Mugef-ci a souhaité un arrimage entre les deux systèmes de prise en charge. Cela se traduit par une mutualisation des cotisations des fonctionnaires et agents de l'État, en activité ou à la retraite, et par l'institution d'un régime complémentaire obligatoire qui prendra en charge les mutualistes sur prestations non couvertes par la CMU. Le gouvernement a fait droit à cette requête. Les cotisations des fonctionnaires et agents de l'État ont été mutualisées. Ainsi, les cotisations de la CMU des mutualistes ainsi que leurs ayants-droits seront supportées par les cotisations du régime de base maladie de la Mugef-ci et le reliquat servira à offrir un régime complémentaire obligatoire. Seulement, sans l'accroissement de ses ressources, la Mugef-ci ne serait pas en capacité de répondre aux attentes de ses adhérents. Sa pérennité se trouvait même menacée (... ) Le Gouvernement, au cours du conseil des ministres tenu le 17 juillet 2019 a décidé de payer 50% des cotisations des fonctionnaires et agents de l'État ainsi que celles de leur ayants-droit et décidé de supporter le montant des cotisations des mois de carence. Fonctionnaires et agents de l'État en activité comme à la retraite, c'est pour nous que cet effort est fait. C'est plus de 4 milliards FCFA d'effort financier que le Gouvernement vient de consentir pour notre santé. A compter du 1er octobre 2019, la CMU et la complémentaire obligatoire Mugefci seront une réalité". Au vu de cet effort, il a adressé ses remerciements au Président de la République Alassane Ouattara et à l'ensemble de son Gouvernement car selon lui cet apport va épargner à la mutuelle des difficultés financières. "Avec la CMU et l'appui qui vient de nous être fait, la Mugef ci rassure tous ses bénéficiaires. La prise en charge sera durablement garantie et le panier d'offre de soins sera

davantage élargi", a-t-il souligné.

**ERNEST F**



## COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

# Les décisions du gouvernement en faveur des fonctionnaires saluées par le Sydes

Le Syndicat des enseignants du secondaire [Sydes], par la voix de son secrétaire général, Donzo Boidou Gérard, a remercié le président de la République Alassane Ouattara et son gouvernement pour les décisions prises en faveur des fonctionnaires et agents de l'Etat dans le cadre de la Couverture maladie universelle [Cmu]. C'était samedi 20 juillet 2019, au cours d'une conférence de presse à la bourse du Travail à Abidjan-Treichville. On le sait, à l'issue du conseil des ministres du 17 juillet 2019, le gouvernement a accepté de prendre en charge les 3 mois de carence avant le début effectif des prestations de la Cmu et de payer 50% de la cotisation des fonctionnaires et agents de l'Etat à la Cmu. Pour Donzo Boidou Gérard, devant tant de sollicitudes, il convient de saluer le souci permanent du président de la République d'œuvrer au mieux-être des fonctionnaires et agents de l'Etat, et de se réjouir de l'oreille attentive du gouvernement et de son chef, le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, aux préoccupations des fonctionnaires et agents de l'Etat. Enfin, le secrétaire général du Sydes a félicité le conseil d'administration de la Mutuelle générale des fonctionnaires et agents de l'Etat de Côte d'Ivoire [Mugef-Ci] pour la sagesse dont il fait preuve dans la conduite des négociations pour la satisfaction des préoccupations de ses adhérents. Le Sydes a cependant formulé une doléance. «Que le gouvernement accepte que la ligne "contribution nationale" sur le bulletin de solde des fonctionnaires soit reconvertie en un fonds de soutien destiné à l'acquisition d'une maison en leur faveur», a souhaité Donzo Gérard et ses camarades.

**FRANCK SOUHONE**



Hommage au chef de l'État le 10 Août 2019 à Toumodi

## Ce que Raymonde Goudou Coffie a recommandé à N'guessanbakro



Raymonde Goudou Coffie

République, tire la Côte d'Ivoire vers le bas. Elle a présenté aux populations un chantier immédiat à bâtir : la cérémonie d'hommage au Président de la République le 10 août prochain au stade municipal de Toumodi. Elle a encouragé les habitants de N'guessanbakro et des villages environnants à s'engager pleinement pour la réussite de cet événement qui est loin d'être une manifestation politicienne, mais un acte citoyen. Parce que les chantiers de développement exécutés par le gouvernement au profit des populations dans le cadre de ses devoirs régaliens bénéficient à tout le monde, et non exclusivement aux membres et militants ou sympathisants d'une quelconque formation politique.

Marraine de la cérémonie d'investiture des bureaux des présidents des jeunes gens et des femmes du village de N'guessanbakro dans la sous-préfecture de Kokoumbo, la ministre de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public, Dr Raymonde Goudou Coffie a insisté samedi 20 Juillet 2019 sur la cohésion et l'unité pour un développement socio-économique harmonieux dans ce village assez moderne disposant d'importantes infrastructures sociales de base : un lotissement, une école primaire, de l'électricité, un centre de santé. Aux premiers responsables des deux bureaux, elle a demandé de penser aux projets d'intérêt commun pour trouver auprès d'elle une oreille attentive et un accompagnement certain au niveau du gouvernement. La ministre a mis les jeunes gens et les femmes en mission pour élargir de part leurs actions les sillons du développement socio-économique tracés par le chef du village, et le président de la mutuelle du village dont elle a vanté les qualités de cadre qui fait du bonheur de ses parents et du prestige de sa région, un leitmotiv pour chacune de ses actions. Le Dr Raymonde Goudou qui a fait des dons en numéraire aux populations et reçu en retour des dons en vivres, a indiqué à ses hôtes que les travaux de construction et de réhabilitation des routes lancés dans les départements de Djekanou et de Toumodi prendront en compte la réhabilitation de la voie qui mène à N'guessanbakro. L'assurance de la réalisation de toutes ces actions, repose selon elle sur la vision du développement de la Côte d'Ivoire, déclinée par Président de la République SEM Alassane Ouattara . Elle a ajouté que c'est le Rhdp créé grâce à l'union entre le Pdc et le Rdr qui est l'instigateur du développement et des progrès sociaux et économiques, connus par la Côte d'Ivoire. Ce fut l'occasion pour elle de rappeler que la guéguerre entre le Pdc et le Rhdp , en comparaison avec tous les acquis obtenus après le premier quinquennat du Président de la



Assemblée nationale, Sénat, Cesc, Ascad etc. / Le Chef de l'État a procédé, hier, à l'ouverture officielle des trois jours d'activités de vulgarisation des hautes instances de la Nation.

## Les Institutions de la République s'ouvrent aux Ivoiriens

### Les douze institutions

**L'Assemblée nationale :** elle tire son héritage de la période coloniale parce qu'instituée par la Constitution ivoirienne du 31 octobre 1960. C'est l'Assemblée nationale qui vote les lois.

**Le Sénat :** mis sur pied sous l'égide de la Constitution de la 3<sup>e</sup> République, le Sénat est la chambre haute du Parlement ivoirien qui assure la représentation des collectivités territoriales et des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire. Ses membres, les sénateurs, sont élus pour cinq ans.

**La Cour suprême :** elle veille à l'application de la loi par les juridictions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif. Elle règle les conflits de compétence entre les juridictions des deux ordres. La Cour comprend la Cour de cassation et le Conseil d'Etat.

**Le Conseil constitutionnel :** c'est une juridiction chargée de la régulation du fonctionnement des pouvoirs publics. Il est juge de la conformité de

la loi au bloc de constitutionnalité, du contrôle de l'élection présidentielle et des élections parlementaires. Il a des attributions en matière électorale et non électorale.

**La Cour des comptes :** c'est la juridiction administrative chargée de juger la régularité des comptes publics, de contrôler l'usage des fonds publics par les ordonnateurs, les entreprises publiques, la Sécurité sociale, les organismes privés bénéficiant d'une aide de l'Etat ou faisant appel à la générosité du public, d'informer le Parlement, le Gouvernement et l'opinion publique sur la régularité des comptes.

**Le Conseil économique, social, environnemental et culturel (Cesec) :** est une institution de la République de Côte d'Ivoire. Il conseille le Gouvernement en matière de politique économique, sociale, environnementale et culturelle.

**La Grande chancellerie :** est un ordre honorifique ivoirien créé en 1960 pour récompenser le mérite personnel et les services éminents rendus à la Nation. Il s'agit de l'ordre le plus élevé du pays.

**Le Médiateur de la République :** c'est une autorité administrative indépendante, chargée d'une mission de service public, plus précisément d'assurer la médiation entre l'administration et les administrés, mais également entre les administrés eux-mêmes, en vue d'harmoniser les rapports de ceux-ci.

**La Chambre nationale des Rois et Chefs traditionnels (Cnrct) :** c'est l'une des innovations de la Constitution de la 3<sup>e</sup> République. Elle contribue à valoriser la fonction d'autorité traditionnelle et à promouvoir les us et coutumes ainsi que des idéaux de paix et de développement.

**La Commission électorale indépendante (CeI) :** instituée par la Constitution du 1<sup>er</sup> août 2000 en son article 32, alinéa 4, la CeI gère

les élections en Côte d'Ivoire. Elle est notamment chargée du recensement électoral ; des modalités de confection, d'établissement, de mise à jour, de révision et de refonte des listes électorales ; de la gestion des fichiers électoraux ; de l'établissement des listes électorales.

**La Haute autorité pour la bonne gouvernance (Habg) :** elle assure une mission de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées. La Habg est chargée, entre autres, d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la corruption ; de coordonner, de superviser et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques de prévention et de la lutte contre la corruption.

**L'Académie des sciences, des arts, des cultures d'Afrique et des diasporas africaines (Ascad) :** société savante indépendante, elle est un organisme public spécial, rattaché à la Présidence de la République ■

H. ADOU

politique, juridictionnelles, administratives ou encore consultative ou décisionnelle. C'est pourquoi le Chef de l'état souhaite qu'elles soient connues et renforcées parce qu'elles constituent aussi « notre volonté de garantir la séparation des pouvoirs ». C'est ainsi que, précise-t-il, le pouvoir de légiférer appartient au peuple à travers l'Assemblée Nationale et le sénat qui vient renforcer son pouvoir de contrôle. Il a fait cas de plusieurs autres institutions dont le Conseil constitutionnel qui est le régulateur des pouvoirs publics et le juge de la conformité des lois et du contrôle des élections générales. Outre ces institutions fondatrices de l'état de droit, le Président de la République a fait cas de plusieurs autres instances qui participent à la promotion des valeurs inscrites dans notre devise nationale. Il s'agit de la Grande Chancellerie, moteur de La promotion du mérite et de l'excellence, de l'Académie des sciences des Arts et des Cultures Africaines et de la Diaspora (Ascad) pour la valorisation des arts, des sciences et enfin du Conseil économique, social, Environnemental et Culturel (Cesec) qui a un rôle de conseil nécessaire au pouvoir public, la Chambre des Rois et des Chefs traditionnels, etc. Aussi, « Qu'elle soit financière ou administrative, j'ai veillé à ce que la constitution confère à la Cour des Comptes le statut de juridiction suprême de contrôle des finances publiques », a-t-il signifié.

**Recomposition de la CeI Ouattara salue le consensus** Le Président Alassane Ouattara a, dans son allocution, hier, salué le consensus qui s'est dégagé des discussions sur la recomposition de la Commission électorale indépendante (CEI). Il a remercié tous les acteurs politiques et la société civile qui ont pris part aux discussions ayant abouti au projet de loi voté en commission, le 18 juillet dernier, à l'Assemblée nationale. « Notre objectif à travers ce nouveau consensus est de garantir des élections apaisées, transparentes et crédibles », a-t-il rassuré. La loi sur la recomposition de la CeI, a été votée par la Commission des affaires générales et institutionnelles (Cagi) par 24 voix pour, 16 contre et zéro abstention.

**HERVÉ ADOU**

Le Président de la République, Alassane Ouattara a invité, hier, au Sofitel hôtel Ivoire, les citoyens à mieux connaître les institutions de la Côte d'Ivoire. Devant un parterre de personnalités dont le vice-Président de la République, le Premier ministre, ministre du Budget et du Portefeuille d'état, des membres du gouvernement, des représentations diplomatiques, des responsables des institutions, des représentants de la société civile, des étudiants, etc. le Président de la République a salué le ministre auprès du Président de la République Chargé des Relations avec les Institutions de la République pour l'organisation de ces journées. Qui "permettront aux concitoyens de mieux les connaître et de prendre conscience des efforts de doter la Côte d'Ivoire d'institutions fortes et crédibles". Le thème de ces journées est : « La connaissance des Institutions de la République : une nécessité pour le citoyen ». Le Chef de l'état a tenu à préciser que l'organisation de ces journées est à saluer parce que les Institutions républicaines constituent les organes par lesquels l'autorité de l'Etat s'exerce. Ainsi, leur mise en place contribue-t-elle au bon fonctionnement et à la stabilité de celui-ci. selon le numéro un ivoirien, c'est dans cette ligne droite que s'inscrit la Constitution de la 3<sup>e</sup> République qui a permis d'améliorer l'architecture constitutionnelle de la Côte d'Ivoire. Elle a donc, au-delà des institutions existantes ou renforcées, innové à travers la mise en place de nouvelles institutions de nature

Rhdp / Les animateurs des instances du Rhdp invités à implanter le parti sur le territoire national.

## Les vice-présidents, comités des sages, nommés en septembre



Le Président du Rhdp, Alassane Ouattara et les hauts cadres de son parti s'accordent pour investir le terrain. (PHOTO: OIE)

Le président du Rhdp, Alassane Ouattara, a présidé hier la réunion du Conseil politique élargie au directoire et à la direction exécutive de son parti. Il a profité de cette rencontre de haut niveau, à la patinoire de Sofitel hôtel Ivoire, pour informer que dans le courant du mois de septembre, il procédera à la « nomination des membres du comité des sages, des vice-présidents du parti et du comité chargé du programme du gouvernement du Rhdp ». Le Chef de l'État a déclaré que la nomination de ces personnalités qui vont animer ces organes, viendront renforcer les membres du conseil politique, du bureau politique et surtout le directoire et la direction exécutive, de ces deux instruments opérationnels de la formation politique des houpouétistes, en vue de reconquérir le pouvoir en 2020. « Nous aurons les élections présidentielles dans 15 mois. Nous devons nous mettre au travail pour sortir le programme de gouvernement du Rhdp », a-t-il insisté. Le Président Ouattara, à l'entame de cette réunion, avait soutenu que la mise en places des instances du Rhdp fait suite à l'engagement qu'il a pris lors du 1er congrès ordinaire de ce parti, les 25 et 26 janvier, au stade Felix Houphouët-Boigny. Pour lui, avec la constitution du conseil politique, du bureau politique, du directoire, de la direction exécutive et de la nomination des coordonnateurs régionaux, le Rhdp est maintenant prêt à investir le terrain. C'est dans cette optique, qu'il a invité les animateurs de ces organes à se déployer pour implanter leur parti et à vulgariser les idéaux prônés par celui-ci.

**KANATÉ MAMADOU**

Déploiement de la fibre optique, extension de la connectivité...

## Isaac Dé : " Ce nouveau dispositif vise à faire baisser les coûts d'accès à internet "



Le ministre Claude Isaac Dé entouré du Pca et du Dga de Fraternité Matin. (PHOTO : VÉRONIQUE DAÏE)

**Le ministre de l'Économie numérique et de la Poste, l'hôte de Fraternité Matin, a partagé les ambitions du gouvernement visant à faciliter l'accès à la digitalisation.**

### Le projet Backbone

L'objectif du projet Backbone est de faire en sorte que 80 % des ivoiriens aient accès aux services du numérique. Pour ce faire, il est prévu que la fibre soit déployée dans la plupart des villes de Côte d'Ivoire pour une plus large couverture. Des opérateurs privés ont réalisé une partie. L'état s'est engagé à accélérer le processus. Le programme porte sur 14 000 kilomètres de fibres. La première phase concerne 7 000 kilomètres, dont 5 421 exécutés à ce jour. Il s'agit de faire en sorte que partout en Côte d'Ivoire, l'on ait accès à un réseau fiable. Nous avons décidé de reprendre les investissements dans le domaine, en partenariat avec un opérateur privé, en vue d'accélérer le processus de déploiement de la fibre optique. L'objectif vise principalement à étendre le réseau. Un programme complémentaire : le projet e-agriculture qui connaît également une accélération en vue de satisfaire aux besoins du secteur agricole, pilier de l'économie ivoirienne. L'initiative e-agriculture, qui bénéficie de l'appui de partenaires et d'investisseurs, vise à faciliter le travail des agriculteurs en zone rurale à travers des applicatifs. Et pour avoir accès à ces applicatifs, il est nécessaire que le paysan puisse se connecter à internet. L'enjeu de tous ces projets, c'est de faire en sorte qu'en Côte d'Ivoire, tant dans l'administration publique que dans le privé ainsi que dans

le monde agricole, tous les acteurs bénéficient des bienfaits de la digitalisation. Pour ce qui est de la connectivité internet internationale, la Côte d'Ivoire est dotée de trois câbles sous-marins. Un quatrième sera opérationnel en fin d'année. Je peux aussi vous dire qu'un cinquième opérateur s'annonce avec un câble qui sera porté par Moov. Ce nouveau dispositif, autorisé par l'état, permettra d'augmenter la bande passante, de favoriser la compétitivité et de faire baisser les coûts d'accès à internet. Notre ambition est de créer un écosystème plus sécurisé et les conditions pour la confiance dans le numérique.

### Cybercriminalité

L'on observe effectivement une montée significative de la cybercriminalité et nous sommes conscients qu'il faut renforcer le dispositif en vue de lutter efficacement contre ce phénomène qui vient ternir l'écosystème numérique. Généralement, il s'agit de jeunes personnes dont l'âge moyen se situe entre 15 et 25 ans, très intelligentes mais qui ont fait le choix de mettre cette intelligence au profit d'actions malsaines et malhonnêtes. C'est le lieu pour moi de sensibiliser les populations et d'appeler à une grande vigilance quant au mode d'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Le citoyen lambda doit lui-même protéger au maximum ses données et ses outils technologiques, car l'ingéniosité des cybercriminels leur permet de toujours transcender les barrières de la sécurité pour atteindre leurs objectifs, si des mesures de protection ne sont pas mises en place. La plateforme de lutte contre la cybercriminalité (Plcc), composée à la fois de l'artci et de la ditt, a entamé une vaste campagne sur ce sujet et je crois que c'est avec la conjugaison des efforts de tous-état, abonnés et opérateurs- que nous allons réduire de manière significative le champ d'actions des cybercriminels. Un processus de répression a également été mis en place. Il a permis d'appréhender et de sanctionner un nombre important de cybercriminels. La nature des faits et les crimes commencent à être moins graves que par le passé. Il y a encore du travail à faire, notamment au niveau des sources d'attaques. La Côte d'Ivoire, comme beaucoup de pays africains et dans le monde, a fait l'objet de nombreuses cyber-attaques. Notre rôle aujourd'hui, c'est de mettre en place un système de sécurité robuste et aussi un écosystème qui permet de prendre tout cela en compte. Les progrès réalisés sont le résultat de mesures prises par l'état qui ont permis à la Côte d'Ivoire de devenir un centre d'excellence en matière





Des collaborateurs de l'invité de Fraternité Météo attentifs aux échanges. PHOTO: VERONIQUE/AGENCE

de cyber sécurité. notre cadre légal et réglementaire est performant. nous disposons dans notre arsenal juridique et ce depuis 2013 de lois structurelles, notamment la loi sur la protection des données à caractère personnel, la loi sur la lutte contre la cybercriminalité et la loi sur les transactions électroniques. par ailleurs, la Côte d'Ivoire a récemment adhéré à la convention de Budapest qui permet au pays de faire partie d'un écosystème beaucoup plus large de plus de 60 pays dans la lutte contre la cybercriminalité. Les accords de coopération établis sur le plan international facilitent les échanges entre nos pays, notamment les états-unis, la France et plusieurs pays africains. Je tiens à rappeler que la cyberdélinquance est un fléau mondial. Les attaques proviennent de partout. de ce côté-là, on se renforce, on se parle entre communautés pour mieux se protéger et se défendre. Mais, je peux dire que des progrès sont réalisés. C'est vrai qu'il reste beaucoup de choses à faire pour sensibiliser ces jeunes, pour les amener à quitter ces zones grises et se remettre résolument au travail. La vidéo J'ai choisi l'exemple d'une vidéo pour illustrer la baisse significative du coût de consommation internet. aujourd'hui, le téléchargement d'une vidéo de qualité moyenne de 5 minutes, pesant environ 60 Megaocets coûte 63 F au lieu de 117 F en 2017. C'est assez significatif ! toutefois, l'internet de manière générale est un service payant. il y a des connexions libres d'accès et certaines autres payantes. Si l'internaute se dirige vers un site où les vidéos sont vendues, bien entendu, pour y avoir accès, il devra payer.

### **Tarifications autorisées**

Concernant la tarification, il s'agit d'une négociation tripartite entre l'état, le régulateur et les opérateurs. L'état ne se fait pas d'argent sur ce que vous consommez sur internet. Le fournisseur de ce service (l'opérateur) reverse une redevance à l'état pour l'exploitation sur le territoire ivoirien ; l'état se contentant de la fiscalité applicable aux opérateurs en tant qu'entreprise privée. Son rôle, c'est d'œuvrer à l'application de coûts les plus bas possibles. Mon département et le régulateur travaillent en étroite collaboration avec les opérateurs et veillent à ce que les tarifs soient bas. L'augmentation des frais de transfert Mobile money, en février dernier, résulte de la gestion des établissements de monnaie électronique (eme). C'est un événement entre la régulation, l'état et le partenaire privé. L'état a donné sa position. pour nous, cette augmentation n'était pas justifiée. et c'est à la suite d'échanges entre toutes les parties que nous sommes revenus aux anciens tarifs. vous pouvez revendiquer auprès des eme que les tarifs en vigueur, autorisés par l'état, soient appliqués. S'il y a un montant qui vous est dû, ces établissements doivent donc prendre toutes les dispositions pour vous rembourser. Lorsque vous vous connectez, tout dépend de ce que vous allez faire sur le Net. C'est un processus qui

commence dès que vous être connecté à Internet. Ensuite vous menez des activités, notamment la recherche d'informations qui, a priori, est libres d'accès ou les achats en ligne. Le rôle de l'opérateur ou du fournisseur de service Internet est uniquement de vous fournir l'accès à Internet. Ce que vous achetez sur internet, ce n'est pas l'opérateur qui le permet, ce dernier vous permet d'y avoir seulement accès. Vous pouvez aller sur une plateforme de paiement à partir de votre portefeuille pour faire un paiement. Le contrat entre les deux parties clarifie le mode de répartition des ressources qui vont être affectées. Les usages de l'Internet sont multiples. Vous pouvez, par exemple, vous connecter sur le site internet de votre banque et faire du Mobile banking qui est distinct du Mobile money. Pour cet usage, c'est le coût de la connexion à Internet qui est facturé. En ce qui concerne la distribution des revenus des fournisseurs, tout dépend du moyen d'accès, de l'usage et de l'offre de services. Bien entendu, il existe des accords de partenariat entre les parties pour la répartition des revenus. Il s'agit là d'une activité du marché, mais rien n'est gratuit. Ce que nous faisons, c'est d'avoir les coûts les plus faibles possibles.

### **Place de la Côte d'Ivoire dans l'enregistrement des applications**

Effectivement, en se connectant sur certains sites où il faut choisir le pays duquel l'on est issu, très souvent, la Côte d'Ivoire n'est pas référencée. Souvenons-nous qu'elle a traversé une crise socio-politique importante qui nous a fait perdre en crédibilité. Depuis 2011, le gouvernement est à pied d'œuvre pour repositionner notre pays dans le concert des nations et nous pouvons en être fiers. La Côte d'Ivoire, en moins de 10 ans, a amélioré son positionnement et son image à l'extérieur. Dans le secteur des Tic, il existe encore des sites qui ne font pas mention de la Côte d'Ivoire, mais des dispositions sont prises pour y remédier. Certains sites de référence sont encore méfiants car pendant de longues années, notre pays était le foyer de plusieurs réseaux de hackers, de cybercriminels, mais la tendance s'inverse considérablement depuis 5 ans.

### **Transactions mobiles**

Aujourd'hui, en Côte d'Ivoire, il n'y a pas les capacités pour permettre aux consommateurs d'opérer des transactions Mobile money d'un opérateur A vers un opérateur B. Il faut, pour y parvenir, mettre en place une plateforme qui permette de faire ce type de transaction. C'est une ambition exprimée par les opérateurs mais qui nécessite dans un premier temps de créer une plateforme sécurisée répondant à des normes très spécifiques. Il y a, au préalable, un processus d'uniformisation des caractéristiques d'enregistrement à mettre en place, ensuite une plateforme étroite de collaboration à mettre en place entre nos trois opérateurs, le régulateur et l'État. Il faut s'assurer aussi d'un bon niveau de sécurité pour ensuite lancer le processus. Nous avons débuté ce projet par l'identification des abonnés. C'est la première étape réalisée. Ensuite, nous avons lancé le projet de portabilité depuis 3 ans. Aujourd'hui, il est possible pour tout abonné au téléphone mobile, de changer d'opérateur en conservant son numéro. Sur la question des transactions d'un opérateur à un autre, le gouvernement agit prudemment car elle est délicate et nécessite de prendre plusieurs paramètres techniques, de mettre en place la régulation TIC. La régulation financière est aussi à prendre en compte.

### **La baisse des tarifs**

Je l'ai dit dans mes propos liminaires. Les tarifs des consommations téléphonique et Internet ont connu une baisse significative. Le prix moyen des services voix a

## Déploiement de la fibre optique, extension de la connectivité...

Isaac Dé :  
“ Le dispositif vise  
à faire baisser les coûts  
d'accès à Internet ”

PP. 2 - 3

GUY ASSANE YAPI  
DRAMOUS YÉTI  
HERVÉ ADOU  
FAUSTIN ÉHOUMAN  
MARIE-ANGE AKPA  
**GERMAINE BONI**

baissé de 70 FCfa la minute en 2014 à 23 FCfa en 2019, soit une baisse constatée de plus de 67%. Le prix moyen du mégaoctet a été réduit de 1,95F en 2017 à 0,90F en 2019, soit une baisse de plus de 53%. Après des échanges avec les différentes parties, on a convenu de demander à l'Artci de faire une étude à l'effet d'identifier des mesures additionnelles à prendre par le gouvernement et le régulateur pour faire baisser davantage les tarifs. Il y a aussi des dispositions au niveau des tarifs de l'interconnexion entre les opérateurs. Une décision a été prise en fin d'année dernière et cela également a baissé. Cela a été ramené à 7F/min. Nous allons maintenant vers zéro FCfa, de manière à avoir une baisse plus importante pour les usagers. Par ailleurs, une décision a été prise au niveau de la Cedeao qui est d'offrir le roaming entre les pays de cette organisation sous-régionale. Depuis le 20 juin dernier, mon département a adressé cette information officielle aux opérateurs et nous leur avons demandé d'œuvrer à l'application de cette disposition dans les plus brefs délais. Concernant les arnaqueurs, nous avons informé les opérateurs pour qu'ils prennent des dispositions afin de mettre fin à leurs activités et de sensibiliser les populations. En matière de cybersécurité, il faut faire preuve de vigilance. Nous préparons, avec l'ensemble des parties prenantes, une campagne de communication et de sensibilisation. J'exhorte chacun des usagers à mettre l'accent sur la protection de son téléphone. Par ailleurs, un cadre a été mis en collaboration avec les opérateurs de téléphone mobile pour bloquer un téléphone en cas de vol. “ Ce service est disponible.

### RETRANSCRIPTION

GERMAIN GABO  
ABOUBAKAR BAMBA  
ANOH KOUAO  
CASIMIR DJEZOU  
ISABELLE SOMIAN  
MARCEL APPENAN  
EMELINE PÉHÉ  
FRANCIS KOUAMÉ